

RENSEIGNEMENTS SUR LES DONS DIRIGÉS À L'INTENTION DE LA BANQUE DE SANG DU CENTRE HOSPITALIER

Renseignements généraux

- Le don dirigé est un don de sang réservé à l'usage exclusif d'un receveur connu du donneur.
- Héma-Québec offre le don dirigé sur demande médicale seulement.

Responsabilité du centre hospitalier

- Effectuer chez le donneur et le receveur les épreuves suivantes et acheminer les résultats au médecin traitant : détermination du groupe ABO et Rh, recherche d'anticorps, compatibilité croisée et CMV (si demandé par le médecin).
- Respecter les exigences relatives au don dirigé de la Ligne directrice : Règlement sur le sang et de la Norme nationale du Canada sur le sang et produits sanguins labiles CAN/CSA-Z902.

Demande au Service à la clientèle hôpitaux d'Héma-Québec

- Les produits sanguins seront entreposés chez Héma-Québec jusqu'à leur livraison et seront expédiés à la demande du centre hospitalier.
- Il appartient à ce dernier de faire la demande de livraison au service à la clientèle hôpitaux d'Héma-Québec en utilisant le formulaire « ENR-00524 *Don dirigé-Demande d'envoi par la banque de sang au service à la clientèle-hôpitaux* » ou tout autre formulaire équivalent émis par le système informatique « TRACELINE » des centres hospitaliers.

Composants sanguins

- L'étiquette de chaque composant sanguin du don dirigé portera le nom du receveur, la mention « Don dirigé / Directed donation » et la mention « Irradié / Irradiated » si le composant a été irradié chez Héma-Québec.
- Un carton de couleur rose « Don de sang dirigé » sera fixé à chaque composant, indiquant :
 - nom du patient
 - date de naissance
 - nom du médecin
 - nom du centre hospitalier
 - date de l'intervention chirurgicale (s'il y a lieu)
 - nombre de dons prélevés
 - nom du donneur
- Lors de chaque don, Héma-Québec remet au donneur un carton de couleur rose correspondant à celui fixé sur le composant.

RENSEIGNEMENTS SUR LES DONS DIRIGÉS À L'INTENTION DE LA BANQUE DE SANG DU CENTRE HOSPITALIER

Dons non utilisés

- Les dons dirigés non utilisés ne doivent pas être transfusés à une autre personne.
- Il appartient à la banque de sang du centre hospitalier de détruire les dons dirigés qui n'ont pas été transfusés ou les dons périmés.

Rapport à Héma-Québec

Après la transfusion ou au plus tard à la péremption du don (si non transfusé) :

- La banque de sang du centre hospitalier doit retourner, dûment complété, à Héma-Québec le formulaire « ENR-00810 *Dons dirigés - rapport du centre hospitalier* » (ou tout autre formulaire équivalent émis par le système informatique « TRACELINE » des centres hospitaliers)

En cas d'annulation d'une chirurgie ou du transfert d'un patient vers un autre hôpital, Héma-Québec doit en être avisé sans délai.

Pour information supplémentaire quant aux dons dirigés, veuillez communiquer avec Héma-Québec :

**Lundi au vendredi 8h00 à 12h00
(514) 832-5000, poste 5404
ou 1-877-359-2886**

Télécopieur : 514-527-7900

Site internet : www.hema-quebec.gc.ca

Références : ENR-00524
ENR-00810
PFN-00286

LISTE DES MODIFICATIONS :

SECTION	DESCRIPTION DU CHANGEMENT	JUSTIFICATION	PROVENANCE DE L'INFORMATION
Contact	Modifier le numéro de poste pour contacter Héma-Québec.	La correction n'avait pas été effectuée suite à la mise à jour des postes téléphonique.	NC-19-007343
S/O	Retrait des numéros LSC-ENR-034, SCP-ENR-504.1 et SCP-ENR-142.1	Ancienne nomenclature avant SmartDoc	S/O

Réf. CFA : OC-06089